

Esthétique cosmétique : soins esthétiques-conseils-vente

RNCP577 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	336
Code(s) ROME	D1208
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CAP Esthétique-Cosmétique est un professionnel dont les principales activités ont pour but d'entretenir, d'embellir la peau, les phanères, et mettre en valeur l'aspect extérieur de l'individu.

Les pratiques de soins esthétiques ne doivent pas être confondues avec les traitements préventifs et curatifs pratiqués par les professionnels de la santé.

Le titulaire du CAP Esthétique-Cosmétique :

- identifie les besoins du client ;
- réalise des soins esthétiques (de la peau, des phanères du visage, du décolleté, des mains et des pieds) ;
- utilise des instruments et des appareils appropriés dans la limite de ses compétences (une formation spécifique est exigée concernant l'utilisation des appareils à UV) ;
- applique des produits cosmétiques ;
- exécute des techniques de manucure, beauté des pieds ;
- exécute des techniques d'épilation basiques (à la pince, à la cire) ;
- réalise des maquillages personnalisés aux circonstances, festivités, et à la vie quotidienne ;
- conseille et vend des produits, fidélise la clientèle ;
- procède à l'encaissement ;
- organise et gère le cahier de rendez-vous, le poste de travail, le stock ;
- met en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assure la maintenance préventive des équipements ;
- applique la réglementation en vigueur dans la profession.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- institut de beauté en tant que salarié ou éventuellement en tant que gérant ; - entreprise de production et de distribution de produits de parfumerie, de beauté et de toilette (parfumerie, grands magasins, grandes surfaces, magasins franchisés, établissement de distribution à distance, parapharmacies) ;
- salon de coiffure, établissement de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation ;

- établissement de thalassothérapie, maison de retraite, centre de vacances et de loisirs, organisme culturel et médiatique (théâtre, cinéma, mode....) ;

Il peut pratiquer les soins esthétiques à domicile.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Appellations courantes : esthéticien(ne), esthéticien(ne)-cosméticien(ne)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 480 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 579
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Ministère de l'Éducation Nationale et ProfLe jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

ssionnels

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP7111

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/577/>